

Ne touchez pas à notre représentant Thierry Daviaud !

Parce qu'il sollicite l'avis du personnel sur des enjeux majeurs pour la vie de l'institution, le Conseil d'Administration veut aujourd'hui exclure Thierry Daviaud, le représentant élu du personnel, également vice-président de la Commission du personnel et délégué syndical d'Avenir Syndical.

Par cette attaque, le Conseil d'Administration de la Maison de Vessy cherche à museler le militant syndical qui se bat depuis des années pour défendre les intérêts de tout le personnel de la Maison de Vessy, que ce soit pour les conditions générales de travail, les conditions de pénibilités pour la retraite anticipée, ou encore lors des entretiens individuels avec la hiérarchie. Partout, il intervient au côté des employé-e-x-s, dérangeant régulièrement certains projets de la Direction ou du Conseil d'Administration.

Devenu trop gênant, Thierry est maintenant la cible d'une attaque du Conseil d'Administration, qui veut purement et simplement l'exclure. Pourquoi ? Parce qu'il a osé sonder le personnel, à l'échéance de la période probatoire de la Directrice de l'institution, sur la nomination de celle-ci. Selon le Conseil d'Administration, le personnel n'aurait pas dû donner son avis sur cette nomination. Ils estiment que, ce faisant, Thierry aurait violé son secret de fonction. Comme si la fin de la période probatoire de la Directrice n'était pas fixée simplement par la loi, comme pour le reste du personnel ! En fait, ce qui gêne le Conseil, c'est simplement que les employé-e-x-s aient eu leur mot à dire sur cette nomination, après deux ans lors desquels la Direction a eu tout loisir de démontrer sa façon de gérer l'institution. Notamment la deuxième année où, en pleine période de covid, le personnel a dû travailler en sous-effectif permanent et avec des modifications de plannings incessantes, entraînant un épuisement des employé-e-x-s jamais pris en compte par la Direction, malgré les cris d'alerte tant du personnel que du syndicat. Ce mode de management explique peut-être que, contrairement à d'autres employeurs de la santé, la Maison de Vessy n'a jamais cru bon de verser la moindre prime covid, pour reconnaître les efforts consentis par le personnel...

Pour le Conseil, l'avis du personnel n'est pas à prendre en compte, et le fait même de solliciter cet avis serait un motif pour l'exclusion de Thierry...

Nous vous appelons à signer la pétition de soutien à Thierry, et à vous tenir prêt-e-x-s si nécessaire à vous mobiliser pour le défendre !

Pour tout renseignement :

David Andenmatten, secrétaire syndical d'Avenir Syndical

076 615 50 68